

Le Télégramme

TSEEAC

Statut TSEEAC : l'ULTIMATUM DE L'UTCAC

Le 13 janvier, l'UTCAC a rencontré le Directeur Général et le Secrétaire Général de la DGAC.

Encore une fois, l'UTCAC a exigé la reconnaissance statutaire des TSEEAC, avec une revalorisation de tous les grades. Cette réforme de la grille indiciaire qui porte l'indice terminal au 702 brut a été initiée il y a maintenant plus de 2 ans. Inscrite dans le protocole DGAC 2010-2012, validée par deux Ministres successifs ... elle n'est toujours pas prévue à l'ordre du jour du CT Ministériel pour une mise en application effective ! Ce retard est totalement inadmissible.

L'UTCAC ne croit plus aux promesses et fixe un ULTIMATUM à la DGAC et à la Fonction Publique : Réponse écrite et précise le 25 janvier 2012 au plus tard !!

La DGAC nous défend-elle vraiment ?

- A-t-elle pris la mesure de l'imbroglio dans lequel l'ENAC et les TSEEAC, rentrés en septembre avec une formation calée à 3 ans, risquent de se retrouver si les textes ne sortent pas à temps ?
- Va-t-elle réagir au refus par l'EASA de tous les dossiers présentés par les inspecteurs de surveillance TSEEAC, dans le cadre du dernier appel d'offres ⁽¹⁾ !

⁽¹⁾ Pour être auditeur ou expert à l'EASA, il faut l'équivalence BAC+3 !!!

Si le GT licence de surveillance n'avait pas pris autant de retard, la DSAC aurait pu défendre et prouver la compétence de ses agents, attendue par l'Agence mais, en a-t-elle vraiment l'envie, la volonté ?

Les TSEEAC ont assez attendu !

Indice 702 : une trop longue histoire !

Les promesses faites à l'UTCAC :

Dès le 13 juillet 2009, le Secrétaire d'Etat chargé des Transports confirmait, par écrit, à l'UTCAC :

- que le corps des TSEEAC était bien atypique,
- que, conformément à notre demande, il avait saisi le Ministre de la Fonction Publique,
- que les TSEEAC ne seraient pas intégrés dans le nouvel espace statutaire de la catégorie B (NES).

- Indice TSEEAC : 646
- Indice Cat. B (NES) : 660 initialement, porté à 675 (01/01/2012)
- indice obtenu par l'UTCAC : 702

Formation à 3 ans : il y a urgence !

Le 8 mars 2011, se tenait la dernière réunion du GT sur le passage de la formation des TSEEAC à 3 ans.

Son rapport, examiné en CTP DGAC le 10 juin 2011, a été entériné.

Depuis ? ... plus rien !!! Pourquoi ?

La Fonction Publique confond, volontairement, licence de surveillance et licence du LMD, entretient le trouble et ne

lâche rien !

Cet argument, totalement fallacieux, est une manœuvre dilatoire.

Une tentative de récupération honteuse

Grand nombre de tracts syndicaux réclament, avec impatience, la mise en œuvre de ces mesures !

Leurs auteurs qui, à maintes reprises :

- ont tenté de faire échec à cette réforme,
- ont milité pour faire entrer le corps des TSEEAC dans le NES,
- se sont opposés à l'allongement de la durée de formation des TSEEAC,

- ont dénoncé le protocole dans lequel la mesure était inscrite ... !!!
en revendiquent aujourd'hui la paternité !

Tout ceci, juste après la publication de la lettre ouverte de l'UTCAC au Directeur Général. Quel culot !

Par cet ultimatum, l'UTCAC exige que le nouveau statut TSEEAC, intégrant la formation en 3 années et l'indice terminal 702, soit examiné au plus vite au CT Ministériel puis publiés au JO.

C'est son combat ! Ça sera sa victoire !

L'ULTIMATUM de l'UTCAC est fixé au 25 janvier : la Fonction Publique devra avoir donné son accord !